

## COMPTE RENDU VISIOCONFERENCE

### Médiation Sociale

### Littoral saison 2020

5 MAI 2020

Une visioconférence a été programmée le 5 mai 2020 de 10h00 à 11h30 par la DGASEC afin de présenter les dispositifs déployés par la ville de Marseille dans la perspective de la saison estivale 2020. Placée sous l'égide de Madame Caroline Pozmentier-Sportich, adjointe au Maire déléguée à la sécurité et la prévention de la délinquance et de Monsieur Mazoyer, Directeur Départemental de la Sécurité Publique, cette visioconférence a été suivie par près de 44 personnes (cf liste ci-jointe) représentant les autorités, institutions et structures suivantes :

- Maires des 1<sup>er</sup> et 5<sup>ème</sup> secteurs
- adjoint au Maire en charge de la Mer, Littoral, Nautisme et plages - Président du Parc National des Calanques
- Police Nationale (DDSP – Commissaire Central)
- Délégation Générale adjointe à la sécurité de la ville de Marseille (PM / DLS/SPD)
- Direction de la Mer
- RTM
- Parc National
- opérateurs de médiation sociale (AMS/DUNES/SUD FORMATION/ REGIE SERVICE 13 / AMCS-ADDAP13)
- Comités d'intérêt de quartier.

**Madame Pozmentier-Sportich**, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants pour cette visioconférence dont l'ordre du jour porte sur la présentation des dispositifs de sécurité et de prévention municipale déployés sur le littoral pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive. Le contexte de la crise sanitaire que nous traversons à l'aube de l'ouverture de la saison estivale nous engage à toujours plus de concertation et de co-production avec les services de l'Etat et en l'espèce avec le Préfet de Police et le DDSP .

En Synthèse sur l'ensemble du territoire **pour être en mesure de faire respecter les arrêtés municipaux , la Ville de Marseille déploie un important dispositif de sécurité et des moyens importants durant toute la période estivale en :**

- **Médiation sociale**
- **Police Municipale**
- **Gardiennage et sécurité privée.**

Pour l'ensemble des sites, ces moyens consistent en :

- **Couverture des sites et du littoral en fixe ou en patrouille de médiateurs** chargées d'assurer une mission de veille et de prévention (désamorçage des conflits de faible gravité, prévention des vols, information et messages de prudence aux estivants)
- **Déploiement de patrouilles de police municipale systématiques ou aléatoires** aux heures de grande affluence, les week-end, fériés et mercredi ou tous les jours en haute saison

La police municipale assure ainsi les missions suivantes :

- Sécurisation
- Contrôle des mesures d'interdiction (interdiction de saut, verbalisation du stationnement gênant ou dangereux, enlèvement fourrière...)
- Prise de contact avec les opérateurs de médiation et personnels de sécurité privée pour prévenir toute difficulté sur les sites et assurer la coordination opérationnelle entre les équipes
- **Mise en place de patrouille de police municipale en fixe** sur certains sites (Sormiou notamment) tous les mois de juin, juillet et août pour assurer la sécurité des sites
- **Déploiement de dispositifs fixes de sécurité et de contrôle d'accès au moyen d'agents de sécurité et/ ou agents cynophiles** pour garantir le contrôle des accès et le respect des conditions de sécurité.

**En 2020, ces mesures de contrôle seront notamment assurées au moyen d'un nouveau dispositif technique qu'est le LAPI – Lecture automatisée par plaques d'immatriculation.**

Les autorisations d'accès et immatriculations des VL habilités seront préalablement enregistrées sur une base de données actualisées en temps réel et les agents chargés du contrôle disposeront de smartphones et caméras leur permettant de scanner les plaques et vérifier les autorisations desdits véhicules.

Ce dispositif sera déployé sur les calanques de **Sormiou, Morgiou, Callelongue** et sur les plages du **Prado**.

Les accès autorisés s'adapteront au fur et à mesure des décisions préfectorales portant sur l'accès au littoral et les diverses activités autorisées ou non.

Madame Pozmentier-Sportich rappelle qu'à ce jour, le principe est bien que l'accès au littoral par terre et par mer est interdit jusqu'au 2 juin prochain, date à laquelle de nouvelles orientations gouvernementales sont attendues.

Pour la saison 2020, la municipalité a voté et financera le déploiement de plus d'**une cinquantaine** de médiateurs sociaux, lesquels seront répartis par binômes sur les endroits les plus sensibles du littoral dès la fin du confinement entre le 13 mai et le 27 septembre 2020. Cinq associations ont été retenues à la suite d'un appel à projet annuel pour couvrir la totalité du littoral : AMS - DUNES – AMCS/ADDAP13 -SUD FORMATION – REGIE13 et le montant des subventions allouées par la ville s'élève à 1 205 985 €.

**Monsieur Mazoyer** remercie Madame Pozmentier-Sportich pour cette réunion et se félicite que le confinement ait été globalement respecté à Marseille y compris sur les plages grâce aux efforts conjugués des forces de police nationale et municipale, appuyées par la PAF (surveillance aérienne) et l'USPL qui a effectué de nombreux contrôles sur le littoral.

Il rappelle le principe qui reste celui de l'interdiction absolue d'accéder aux plages jusqu'à nouvel ordre et indique que la police nationale restera fortement mobilisée pour faire respecter cette interdiction et ce, dès ce week-end, avec l'appui de sections de CRS (présents actuellement sur Noailles).

Cette forte mobilisation des effectifs de la PN, renforcés par des fonctionnaires issus des services d'enquête, a permis de procéder à près de 150 verbalisations sur le littoral, majoritairement sur les rochers où de nombreux riverains passaient outre les règles du confinement.

Monsieur le Directeur réaffirme que la police nationale est disposée à travailler en parfaite concertation avec la police municipale, les agents de médiation sociale et les agents de sécurité dans cette 1<sup>ère</sup> phase de déconfinement comprise entre le 11 mai et le 2 juin prochain, date à laquelle sont attendues de nouvelles instructions gouvernementales.

Madame **Pozmentier-Sportich** propose ensuite de procéder à une présentation des dispositifs sur les différents sites balnéaires et de donner la parole aux participants:

#### **LITTORAL NORD :**

Le dispositif mis en place est le suivant :

- équipages PM en deux roues le mercredi après-midi (14h00/19h00) et le week end pour des passages aléatoires entre le village à la base nautique
- à compter du 13 mai, présence de 4 médiateurs et 1 encadrant de 13h00 à 19h00 tous les mercredis et week-end sur l'espace Mistral et le noyau villageois (repositionnement d'un binôme sur Corbières à la réouverture des plages)
- à compter du 8 mai, contrôle en fixe d'un agent de sécurité cynophile à la barrière de 14 h00 à 2h00 (avec application de lecture des plaques minéralogiques) puis positionnement d'un second agent à la base nautique dès la réouverture de plages

Echanges avec les participants : Le président du CIQ Riaux s'inquiète de l'installation de barbecues sur le site de Corbières alors même que le déconfinement n'a pas encore débuté. Il lui est indiqué que les agents de sécurité ont pour consigne d'alerter la police nationale dès qu'ils constatent ce type de pratique et que des opérations seront programmées associant la Police municipale, la police municipale et les CRS. Des opérations peuvent aussi être montées par le Parc des Calanques avec les forces de sécurité.

#### **LES ENTREES DE CALANQUES :**

Le dispositif mis en place est le suivant :

- Passages d'équipages PM les mercredis, weeks end et jours fériés de 7h30 jusqu'à 19 h00 (avec verbalisations sur les lieux sensibles de 7h30 à 8h30)
- à compter du 13 mai, présence de 8 médiateurs et 3 encadrants de 11h30 à 19h30 tous les mercredis et week-end sur le parking haut de Sormiou, le port et le parking bas (avec passage sur le parking de Morgiou selon les besoins).
- à compter du 8 mai, contrôle en fixe de 3 agents de sécurité à la barrière de Sormiou et de 2 à celle de Morgiou de 7 h00 à 19h30 (avec application de lecture des plaques minéralogiques)

#### **Echanges avec les participants :**

**Monsieur Royer Perrault** fait part de son souhait d'une concomitance dans la mise en place de tous les dispositifs à l'entrée des Calanques compte tenu de l'afflux attendu sur le site dès la fin du confinement et de la proximité du quartier de la Cayolle où la situation apparaît déjà très tendue.

Le Président de la SCI de Sormiou interroge le Directeur départemental sur la date à laquelle seront affectés l'ilotier et le Maître Nageur Sauveteur, ce à quoi il lui est répondu que leur présence ne pourra pas être envisagée avant la mi-juin.

En sa qualité de **Président du Parc National**, **Monsieur Reault** est interrogé par Madame Pozmentier-Sportich sur les moyens mis en place par le Parc en cette période. Il indique que les moyens mis en œuvre seront identiques à ceux de l'an passé mais tient à préciser que les agents du parc ne disposent pas de pouvoirs de police pour faire respecter les règles de distanciation. Il souhaite que la réouverture du parc soit repoussée car, bien que celui-ci soit un espace naturel, il se situe en milieu urbain et ce fait, est soumis à une fréquentation beaucoup plus importante que d'autres espaces réouverts au public.

#### **MONTREDON CALLELONGUE :**

Le dispositif est renouvelé cette année et renforcé :

- passages d'équipages PM les mercredis, week end et jours fériés de 7h30 jusqu'à 19 h00 (avec verbalisations sur les lieux sensibles de 7h30 à 8h30)
- à compter du 13 mai, présence de 4 médiateurs et 1 encadrant de 12h00 à 19h00 tous les mercredis et week-end sur le port de Montredon (2 médiateurs) et le long du littoral entre Samena et le Bain des Dames (3 médiateurs en 2 roues)
- à compter du 8 mai, contrôle en fixe d'un agent de sécurité à la barrière de Callelongue (renforcé par un second agent de sécurité les week end de juillet et août)

Echanges avec les participants : Monsieur Barotto regrette que le point de contrôle n'ai pas pu être déplacé pour des raisons techniques. Madame Pozmentier indique que la demande a été faite à la Métropole compétente et que des études ont été ou devraient être lancées.

Monsieur Réault explique qu'une étude est en cours avec le Parc National et la Métropole pour organiser au plus vite cet aménagement.

Monsieur Barotto et Madame Koblinski font part de leur souhait que soit étudiée la présence de médiateurs entre Montredon et Callelongue, ce secteur constituant une porte d'accès au Parc National fréquentée par de nombreux estivants dès l'arrivée des beaux jours.

La Présidente du CIQ de Montredon exprime sa satisfaction que le dispositif de médiation puisse être maintenu sur le secteur et souhaite pouvoir informer les riverains de cette initiative au moyen d'un document à diffuser (type flyer).

#### **LIITTORAL 7<sup>ème</sup> / 8<sup>ème</sup> :**

Le dispositif mis en place est le suivant :

- Passages d'équipages PM les mercredis, week-end et jours fériés de 14h00 jusqu'à 19 h00
- à compter du 13 mai, présence tous les mercredis et week-end de 13 médiateurs (12h00 à 19h00) entre la Plage des Catalans et la anse de la Fausse Monnaie, de 4 médiateurs sur le Vallon des Auffes et de 7 médiateurs sur la pointe rouge et le port

- à compter du 8 mai, un agent de sécurité H24 (hémicycle) - 1 agent de sécurité H24 (bowl) - un agent de sécurité H24 (Catalans) et 1 agent de sécurité (Prophète) pour éviter les regroupements festifs (présence de 19h00 à minuit avec ajustement en cours de saison si nécessaire).

### **Echanges avec les participants :**

**Mme Bernasconi** attire l'attention de la DDSP sur 2 points de vigilance :

- une recrudescence de la fréquentation sur les rochers depuis déjà une dizaine de jours (Vallon des Auffes, Malmousque, pont de la Fausse Monnaie) laissant présager une forte propension des promeneurs à descendre sur ces sites.
- la difficulté que va poser la réouverture de la plage des Catalans déjà sur-fréquentée en temps normal. Elle s'interroge sur la façon de limiter son accès dans le respect des règles de distanciation.

Elle considère en revanche que la fermeture du Vallon des Auffes à la circulation ne s'impose pas pour l'instant du fait de la fermeture des établissements.

Les Représentants des CIQ de Malmousque et du Vallon des Auffes rappellent que leur secteur a fait l'objet de nombreux vols l'an passé, notamment en fin de saison estivale.

Ils constatent la reprise des apéritifs et soirées festives tardives sur plusieurs sites allant de de la Fausse Monnaie au Vallon des Auffes et alertent les forces de l'ordre sur le besoin de patrouilles de police en soirée dès à présent.

En réponse à l'inquiétude de Madame Bernasconi, Monsieur Réault indique qu'une réflexion sur la réouverture de la plage des Catalans s'imposera comme cela sera aussi le cas pour la plage du Prophète et de la Pointe rouge.

Après cette présentation sur les différents sites, **Madame Pozmentier-Sportich** conclut la visioconférence en rappelant les points suivants :

- la présence des médiateurs est prévue conformément au cadre du dispositif tel qu'il existe depuis 11 ans sur les espaces publics aux abords des plages (rochers, anses ...) et non sur les plages .
- dès le 8 mai la sécurité privée et le contrôle d'accès seront mis en place avec lecture LAPI.
- le dispositif de médiation va se mettre en place au plus près de la date du 11 mai et monter en puissance pour être complet et pleinement opérationnel au 2<sup>er</sup> juin (la période actuelle étant traditionnellement dévolue à la formation des médiateurs laquelle sera dispensée ultérieurement). Les médiateurs seront équipés de tous les matériels nécessaires d'assurer leur mission en cette période de crise sanitaire.
- dès le 11 mai, une réunion sera programmée avec la police nationale, la police municipale et les opérateurs de médiation pour envisager la coordination des acteurs entre le 11 mai et le 2 juin et fixer les aspects pratiques et opérationnel du déploiement des médiateurs.

- Les réunions de coordination hebdomadaires par secteur se mettront en place dès que la situation le permettra.

La réunion s'achève à 11h30.